



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-037

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2026

Sommaire

DRAAF Occitanie /

R76-2026-01-14-00002 - Arrêté du 14 janvier 2026 portant
subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF (7 pages)

Page 3

DRAAF Occitanie

R76-2026-01-14-00002

Arrêté du 14 janvier 2026 portant subdélégation
de signature à certains agents de la DRAAF



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

**Arrêté du 14 janvier 2026
portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement
secondaire et de pouvoir adjudicateur.**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code Rural et de la Pêche maritime ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, à compter du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 publié le 31 décembre 2025 au recueil des actes administratifs spécial numéro R76-2025-572, portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, de responsable de l'unité opérationnelle régionale 0354-DR31-DAAF, et de pouvoir adjudicateur à M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2024 portant modification du schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie ;

1 place Emile Blouin
Bâtiment D
CS 70005
31952 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 61 10 61 10 – Fax. 05 61 10 61 00
Courriel : direction_draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
<http://www.occitanie.gouv.fr>

1 / 7

Vu l'arrêté préfectoral rectifiant en erreur matérielle l'arrêté du 12 juin 2024 portant modification du schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie du 14 juin 2024,

Arrête :

SECTION I

COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Art.1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par les arrêtés préfectoraux susvisés sera exercée par Monsieur Nicolas JEANJEAN, IGPEF, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint, à l'exception de tout nouvel arrêté de subdélégation de signature.

Art. 2. : Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, pour les missions figurant à l'article 4, §1 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, exercées sous l'autorité directe du ministre de l'agriculture, de l'alimentation ; ceci à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

- Monsieur Paul CANDAELE, directeur d'établissement, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
- Monsieur Gérôme PIGNARD, ICPEF, chef du service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET) ;

Art. 3. : Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives, à l'effet de signer tous actes et toutes correspondances ressortant de l'administration courante, à :

- Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur adjoint, chef du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Catherine FOYER-BÉNOS, IDAE, cheffe du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Paul CANDAELE, directeur d'établissement, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Gérôme PIGNARD, ICPEF, chef du service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Gwenaëlle BIZET, ICPEF, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFoB), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement des agents précités, la délégation de signature est exercée par :

Prénom - Nom	Fonction - Grade	Absence ou empêchement	Compétence
Véronique SOUVAIRAN	Att. A, responsable de l'unité pilotage des moyens et effectifs du BOP 215	Françoise PORTAL	SG - Moyens et effectifs du BOP 215
Catherine MANEUF	Att. AP, SG adjointe, responsable de l'unité logistique et moyens de fonctionnement	Françoise PORTAL	SG Logistique, budget de fonctionnement
Mireille BASSOU	IDAE, déléguée régionale à la formation continue	Françoise PORTAL	SG - Formation continue
Frédéric DAVAL	IAE, responsable de l'unité SIIT	Françoise PORTAL	SG – Systèmes d'Information, Informatique, Télécommunications.
Thierry GUILLAUME	Att. AP INSEE	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Jean-Pierre CASSAGNE	IDAE	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Kévin BOISSET	IDAE	Gérôme PIGNARD	SRISSET
Christine COLAS	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Isabelle DURAND	IAE-HC	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Hélène RACORT	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Valérie VOGLER	ICSPV	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Armelle FOUILLADE	IAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Martin STRUGAREK	IPEF	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Blandine PERET	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Céline MONIER	Att. AP, adjointe cheffe SRFD	Paul CANDAELE	SRFD
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	Paul CANDAELE	SRFD
Victor SALENBIER	IPEF	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Nathalie COLIN	Attachée principale Responsable unité Aides directes et agroenvironnementales	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA

Emmanuelle CHAUMETTE	IAE- Responsable unité Systèmes agricoles durables	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Claire GSEGNER	Att. A, responsable unité Agriculture et territoires	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Emmanuelle MENU	IDAE – Responsable unité filières agricoles et agroalimentaires	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Matthieu AUGERY	IDAE, adjoint chef de service	Gwenaëlle BIZET	SRFoB
Philippe HANS	IDAE, responsable unité gestion durable des forêts	Gwenaëlle BIZET	SRFoB

Art. 4 : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FOYER-BÉNOS, cheffe du SRAA, à l'effet de signer les actes relatifs au contrôle des structures conformément aux articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles susvisés.

Cette même délégation est donnée à Monsieur Victor SALENBIER, adjoint à la cheffe du SRAA et à Madame Claire GSEGNER, responsable de l'unité « Agriculture et territoires ».

Par ailleurs, délégation de signature donnée à Laurent JOUNIN, IAE, chargé de mission « contrôle des structures » au SRAA unité « Agriculture et territoires » à signer les décisions sur le régime applicable suite à dépôt de demande d'autorisation : opérations non soumises à autorisation préalable (en application de l'article L331-2 I du Code Rural).

Art. 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BOUSQUET, chef du service régional de l'alimentation, à l'effet de signer les propositions de transaction pénale définies à l'article L205-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Cette même délégation est donnée à Madame Isabelle DURAND, adjointe au chef de SRAL, Madame Christine COLAS, adjointe au chef de SRAL, Madame Armelle FOUILLADE, cheffe d'unité « Inspection santé publique - environnement », Monsieur Martin STRUGAREK, chef de l'unité Santé des Végétaux, et Mme Blandine PERET, adjointe à la cheffe d'unité « inspection santé publique – environnement », en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Mmes Maryline AMADOR et Agathe LAUDET, chargées de mission contentieux, Armelle FOUILLADE, cheffe d'unité « Inspection santé publique – environnement » et Mme Blandine PERET, adjointe à la cheffe d'unité « inspection santé publique – environnement » au service régional de l'alimentation, à l'effet d'adresser des courriers aux procureurs de la République, dans le cadre des procédures applicables aux transactions pénales.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Monsieur Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe de service et à Monsieur Philippe HANS, chef de l'unité gestion durable des forêts, pour exercer tous les pouvoirs conférés par le code forestier au Directeur régional de l'administration chargé des forêts en matière d'infractions forestières.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Monsieur Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe de service, pour l'application des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, article 76, prise en application des règlements sur le bois de l'union européenne (RBUE) n° 995/2010 et 607/2012.

Délégation est donnée à Monsieur Paul CANDAELE, chef du service régional de la formation et du développement, et en cas d'empêchement, à Mme Céline MONIER, adjointe au chef de service, pour signer les accusés de réception et lettres d'observation aux titres du contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de la région Occitanie et des actes des directeurs/directrices d'EPLEFPA en application des articles R 811-23 et R 811-26 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

SECTION II
COMPÉTENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Art. 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2024 susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, sera exercée par Monsieur Nicolas JEANJEAN, IGPEF, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint.

Art. 7 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, à l'effet :

- de signer les actes d'ordonnancement secondaire relatifs à l'exécution des BOP déconcentrés, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les unités opérationnelles 0354-DR31-DAAF du budget opérationnel Occitanie n°354 « administration territoriale de l'État », 0362-CMAA-A031 du budget opérationnel n°362 « Ecologie » au sein de la mission « Plan de relance » et 0349-OCCI-ROCC du budget opérationnel n°349 "Fonds pour la transformation de l'action publique" pour les projets DRAAF validés dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique et « Fonds vert de l'Etat » pour les projets DRAAF inclus dans le contrat de transformation régional;
- de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires).

Cette même délégation est donnée à Mesdames Véronique SOUVAIRAN, attachée d'administration et Catherine MANEUF, attachée principale d'administration, à l'exception des actes précisés à l'article 8.

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives et des unités opérationnelles correspondant aux budgets opérationnels de programme auxquels ils sont rattachés, les engagements juridiques, les pièces justificatives accompagnant les propositions d'engagement juridiques, la constatation du service fait, les pièces de liquidation de recettes, à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

Prénom - Nom	Grade	Compétence	BOP
Frédéric BOUSQUET	attaché d'administration HC, Directeur régional adjoint	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Isabelle DURAND	IAE-HC	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Christine COLAS	IDAE	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Paul CANDAELE	Directeur d'Établissement	SRFD	BOP 143 et 362
Céline MONIER	Attachée principale	SRFD	BOP 143 et 362
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	SRFD	BOP143
Anne GARZINO	Attachée principale	SRFD	BOP 143
Catherine FOYER-BÉNOS	IDAE	SRAA	BOP 149 et 362
Victor SALENBIER	IPEF	SRAA	BOP 149 et 362
Gwenaëlle BIZET	ICPEF	SERFoB	BOP 149 et 362
Matthieu AUGERY	IDAE	SERFoB	BOP 149 et 362

Gérôme PIGNARD	ICPEF	SRISSET	UO du BOP 21501C
Jean-Pierre CASSAGNE	IDAE	SRISSET	UO du BOP 21501C
Kévin BOISSET	IDAE	SRISSET	UO du BOP 21501C

1) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes relevant des suites données au contrôle des aides du FEADER attribuées dans le cadre des DRDR 2007-2013 des anciennes régions administratives Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, à Gwenaëlle BIZET, Matthieu AUGERY, Catherine FOYER-BÉNOS et Victor SALENBIER.

2) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires) à :

- Céline DENIS
- Isabelle MARQUE
- Fabien STOLARD
- Fabien MASSICOT
- Agnieszka KOLODZIEJ-REY

3) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers ESCALE (Indexa et Luciole) :

- Anne GARZINO
- Cécile FURMANIK
- Stéphane LAGAUZERE
- Séverine ARTIGUES
- Claire LEBLOIS
- Julie FRATISSIER
- Nathalie DELPECH
- Aurélie GRANGER

De plus, délégation de signature est donnée à Anne GARZINO, Cheffe de la MIREX Sud-Ouest, pour signer les devis établis dans le cadre de la gestion des examens à la charge de la MIREX Sud-Ouest.

Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les frais de déplacement dans Chorus DT sur le BOP 143 :

- Anne GARZINO
- Cécile FURMANIK
- Stéphane LAGAUZERE
- Séverine ARTIGUES
- Nathalie DELPECH
- Aurélie GRANGER

4) Habilitation est également donné à Monsieur Pierre TRUONG à l'effet de valider les commandes sur le site de Bouygues Télécom dans le cadre du marché national de téléphonie.

Art. 8 : Actes exclus du champ de la délégation établie par les articles 2, 3 et 7 :

- les décisions relevant du responsable de BOP délégué, notamment la programmation budgétaire et la répartition des moyens (effectifs et crédits) aux unités opérationnelles ;

- les courriers adressés aux ministres, au préfet de région, aux préfets de département, au président du Conseil régional, aux présidents des Conseils départementaux, aux sénateurs, députés et élus de la région, au directeur de cabinet du ministre, aux directeurs d'administration centrale, aux présidents des organisations professionnelles régionales ;

- tout courrier ou toute décision dont le contenu spécifique engage la responsabilité du directeur au-delà du cadre habituel de fonctionnement du service.

SECTION III COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Art. 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2024 susvisé en matière de pouvoir adjudicateur, sera exercée par Monsieur Nicolas JEANJEAN, IGPEF, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint.

Art. 10 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, Secrétaire Générale, à l'effet de signer les décisions et les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics. Cette même délégation est donnée à Madame Catherine MANEUF.

Art. 11 : Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et services et 500 000 € TTC pour les marchés de travaux.

Art. 12 : Toutes les subdélégations antérieures à la présente subdélégation sont abrogées.

Art. 13 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 14 janvier 2026

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Olivier ROUSSET

